

Irri.pl@ine

N° 65 – 24 juin 2010 – 2 pages

METEO

Après quelques jours gris et frais, le soleil et la chaleur sont de retour.

Les précipitations de la deuxième décennie de juin ont apporté entre 11 et 35 mm sur le département. Elles ont permis de satisfaire les besoins en eau des cultures.

Les températures moyennes de la deuxième décennie de juin ont été légèrement inférieures aux normales saisonnières : 16,1°C (contre 17,2°C), avec même une période froide pour la saison, du 19 au 21 juin (avec des températures minimales journalières de 6 ou 8°C). Le mercure poursuit sa remontée (29°C attendus dimanche).

Les ETP de la deuxième décennie de juin sont restées à 3,6 mm/jour en moyenne (la normale saisonnière étant de 3,9 mm/j). Avec le temps chaud et ensoleillé annoncé pour les prochains jours, les ETP devraient avoisiner les 5 mm/jour.

CULTURES

Les derniers épisodes pluvieux significatifs datent du 14-16 juin (1 à 11 mm cumulés selon les stations) voire du 8 au 11 juin (15 à 40 mm cumulés). Depuis ces apports ont été sollicités pour satisfaire les besoins en eau des cultures. Dans les sols les plus superficiels, les RFU sont parfois vides. En l'absence de nouvelles précipitations, les besoins en irrigation sont donc à adapter aux types de sols et aux dernières précipitations reçues.

BESOINS EN EAU DES CULTURES

La **Betterave Sucrière** à partir du stade « couverture du sol », le **Maïs** à partir de 12 feuilles et jusqu'à la floraison, ont des besoins en eau équivalents à l'ETP, soit environ 5 mm/jour pour les prochains jours

Pour la **Pomme de Terre**, dans le mois qui suit le couvrement total, les besoins en eau de la culture sont les plus élevés. Ils sont estimés à 1,05 ETP, soit 5,3 mm/jour pour les prochains jours.

Les **Oignons** qui ont atteint le stade « bulbe 2 cm » sont au stade le plus sensible au déficit hydrique et leurs besoins sont évalués à 1,2 ETP, soit 6 mm/jour.

Le coefficient cultural Kc des **Haricots** est de 0,6 à partir de « 2 trifoliée », 0,8 au stade « boutons floraux » puis équivalent à l'ETP à la floraison. Selon le stade de la culture, les besoins en eau varient donc de 3 à 5 mm/jour avec les conditions météo actuelles.

Pour le **Tournesol**, les besoins en eau évoluent également avec le développement végétatif de la culture : le coefficient cultural est de 0,5 au stade « bouton » puis de 0,9 du stade « bouton 3 cm » jusqu'à la floraison. Les besoins en eau varient donc de 2,5 à 5 mm/jour. L'irrigation n'est pas encore nécessaire sur cette culture.

GESTION DES IRRIGATIONS en l'absence de précipitations efficaces (>10 mm)

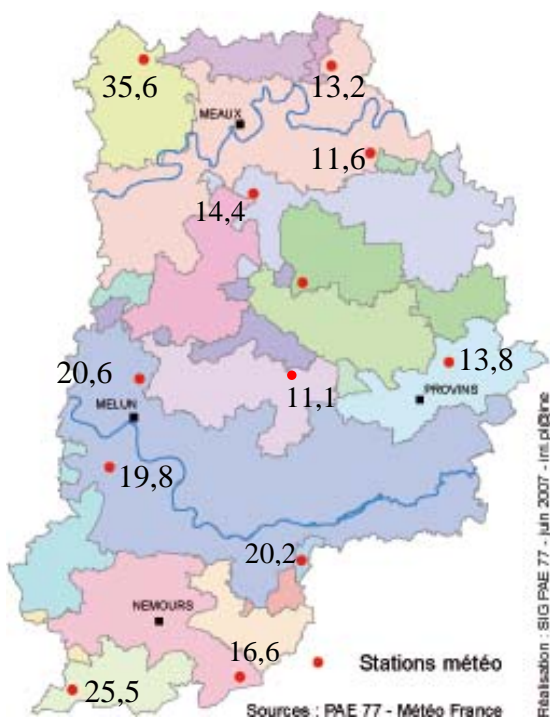
✓ Grandes Cultures

L'irrigation est à démarrer **en sols superficiels** (RU < 80 mm) et à prévoir la semaine prochaine **en sols moyens** (RU 80 à 120 mm) sur betteraves, maïs (> stade 10 feuilles)...

En sols profonds (RU > 120 mm), le déclenchement de l'irrigation peut attendre la fin de semaine prochaine, après la possible dégradation orageuse annoncée pour dimanche ou lundi, afin de pouvoir bénéficier des éventuelles précipitations...

✓ Cultures légumières

Un passage est à réaliser dès maintenant sur Pommes de terre, Oignons au stade bulbe et Haricots avec au moins les 2èmes voire 3èmes feuilles trifoliées.



Pluies (mm) du 10 au 20 juin 2010

MESURE DES PRELEVEMENTS - RAPPEL

La Loi sur l'Eau, traduite dans le Code de l'Environnement, impose pour TOUS LES IRRIGANTS la mesure des prélèvements d'eau d'irrigation, par un **instrument de mesure homologué** (compteur) et la tenue d'un **registre spécifique** (articles R214-57 et R214-58).

Ce registre (papier ou forme informatisée) doit être tenu à la disposition de l'agence de l'eau ou de tout autre organisme mandaté par elle aux fins de contrôle technique de l'installation. Les données doivent être conservées pendant 3 ans.

Article R214-58 du Code de l'Environnement :

L'exploitant responsable d'une installation est tenu de noter, mois par mois, sur un registre spécialement ouvert à cet effet :

- 1° Les volumes prélevés ;
- 2° Le cas échéant, le nombre d'heures de pompage ;
- 3° L'usage et les conditions d'utilisation ;
- 4° Les variations éventuelles de la qualité qu'il aurait pu constater ;
- 5° Les conditions de rejet de l'eau prélevée ;
- 6° Les changements constatés dans le régime des eaux ;
- 7° Les incidents survenus dans l'exploitation de l'installation ou le comptage des prélèvements et notamment les arrêts de pompage.

CHAMPIGNY - 1^{er} Juillet : ENVOI DES INDEX DE COMPTEURS

RAPPEL : Les irrigants engagés dans le protocole de **Gestion Volumétrique sur la Nappe du Champigny** sont **tenus** de renvoyer leurs index de compteur **le 1^{er} de chaque mois, même si aucune irrigation n'a été réalisée.**

Le formulaire de saisie des Index, ci-joint, est à renvoyer à la Chambre d'Agriculture par fax (01 64 37 17 08) ou mail (irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr)

NAPPE DU CHAMPIGNY (en situation de Crise Renforcée)

Le 21 juin 2010, le piézomètre de **Montereau-sur-le-Jard** indiquait 47,32 m NGF et celui de **Saint-Martin-Chennetron** 119,04 m (cote NGF). Compte tenu des niveaux inférieurs aux seuils de crise renforcée (respectivement 47,60 m et 121,6 m), les zones Champigny-Ouest et Champigny-Est sont toujours sous l'arrêté de **Crise Renforcée**.

➤ Pour ceux qui n'ont pas voulu s'engager dans le protocole de gestion volumétrique, les irrigations restent **INTERDITES** totalement pour les grandes cultures, et **INTERDITES** de 8 h à 20 h pour tous prélèvements et du samedi 8 h au dimanche 20 h pour les prélèvements par forage, pour les cultures légumières, maraîchères y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon.

➤ Les irrigants engagés dans le protocole de gestion volumétrique ont dû recevoir leur **quota individuel** attribué pour la campagne 2010, qui intègre déjà dans son calcul les restrictions de Crise Renforcée (-40% du volume pour toutes les cultures sauf pour les cultures spécialisées qui ont un coefficient de restriction de -5%). Cette année, deux nouveaux dispositifs ont été négociés afin d'apporter un peu de souplesse dans la gestion du quota :

- une **réattribution** de quota supplémentaire (au maximum 15% du quota attribué) qui peut être sollicité quand tout le quota attribué a été consommé ;
- une **réallocation** de 20% maximum correspondant à des volumes prévus dans l'enveloppe globale pour l'irrigation des cultures de printemps, qui n'auraient pas été consommés.

Ces deux dispositifs ne pourront être mis en œuvre (sur demande auprès de la Chambre d'Agriculture et de la DDEA) qu'à condition d'une **connaissance précise des volumes prélevés au cours de la campagne d'irrigation**. **C'est pourquoi nous attirons votre attention sur la nécessité de nous renvoyer vos index de compteur pour le 1^{er} de chaque mois, même si vous n'avez pas irrigué.**

NAPPE DE BEAUCE

Les quotas 2010 ont été définis à partir des coefficients d'attribution de 0,71 sur le secteur Beauce Centrale et de 0,5625 sur le secteur Fusain. Les irrigants dont les ouvrages de prélèvement se situent sur les deux secteurs ont dû se voir appliquer le coefficient d'attribution le plus élevé des deux zones (comme indiqué à l'article 4 de l'arrêté). Si telle est votre situation, nous vous invitons à vérifier votre quota.

Pour le secteur Beauce Centrale, le niveau de l'indicateur était à 112,70 m au 20 juin 2010.

Pour le secteur Beauce Fusain (communes de Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Chenou et Mondreville), l'indicateur était à 85,11 m au 20 juin 2010.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR

Toute rediffusion et reproduction interdites



avec la contribution financière de
compte d'affectation spéciale
«Développement agricole et rural»